Séance ordinaire 3 mai 2010

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^E) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,

M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Mme Kédina Fleury-Samon, conseillère du district 3,

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Assistent à la séance dix (10) contribuables, ainsi que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.05.278

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.05.279 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.

- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du mardi 6 avril 2010 à 20h30 et de la séance spéciale du lundi 19 avril 2010 à 20h30.
- 4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 133 810,43 \$
Comptes pré-autorisés : 386 636,76 \$

ADMINISTRATION

- 5. Dépôt des résultats de la tenue de registre relative au règlement 2010-1231 décrétant un emprunt de 925 082 \$ et une dépense de 925 082 \$ pour effectuer des rénovations au Château Landry (Villa des Marguerites), phase 1.
- 6. Proclamation de la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec.
- 7. Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique.
- 8. Proclamation de la Semaine de la sécurité civile.
- 9. Motion de félicitations à madame Josée Levesque.
- 10. Motion de reconnaissance à la direction de l'Auberge Jacques-Cartier.
- 11. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2010.
- 12. Appui de la Ville de Mont-Joli au projet de Firefit 2010.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 13. Demande de retrait d'accréditation à titre de Relais d'information touristique.
- 14. Demande de maîtrise d'œuvre de la Ville de Mont-Joli au MTQ dans le dossier de la piste cyclable à l'arrivée de l'autoroute 20.
- 15. Autorisation de signature d'actes notariés dans le dossier de Gestion RPRF inc.
- 16. Ratification d'un mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.

FINANCES

- 17. Nomination d'un vérificateur externe.
- 18. Modification au règlement d'emprunt 2009-1208.
- 19. Autorisation de dépôt des états financiers de la Corporation du Stade du Centenaire.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 20. Autorisation de formation à madame Kathleen Bossé.
- 21. Autorisation de formation sur la diminution des coûts pour la glace du Stade du Centenaire.

- 22. Autorisation de participation à la 33^e Conférence régionale du Réseau environnement.
- 23. Adjudication d'un mandat de services professionnels en ressources humaines.

LOISIRS ET CULTURE

- 24. Autorisation de versement d'une compensation financière à la municipalité de Price pour l'utilisation de son stade de baseball.
- 25. Autorisation d'engagement financier concernant les activités de la Semaine de la municipalité.
- 26. Renouvellement de l'entente liant le Midget Espoir de Mont-Joli et la Ville de Mont-Joli.
- 27. Autorisation de tarification spéciale pour le Club de natation Les Espadons.
- 28. Adoption de l'horaire estival à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 29. Autorisation d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.
- 30. Autorisation de participation du chef de division aux opérations au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.
- 31. Autorisation d'embauche au service de sécurité incendie.
- 32. Autorisation d'un échange de cylindres avec la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

- 33. Adjudication du contrat de fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2010.
- 34. Adjudication d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée pour 2010.
- 35. Adjudication d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2010.
- 36. Adjudication d'un contrat pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour 2010.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 37. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.
- 38. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de l'Auberge Jacques-Cartier.
- 39. Avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.

40. Adoption du projet de règlement 2010-1235 modifiant le règlement sur les PIIA afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain dont le bâtiment principal a été démoli.

AFFAIRES NOUVELLES

- 41. Motion de félicitations au CLD de La Mitis pour la présentation de la conférence sur les potentiels de développement.
- 42. Clôture et levée de l'assemblée.

10.05.280 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 AVRIL 2010 À 20 HEURES 30 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 19 AVRIL 2010 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du mardi 6 avril 2010 à 20 heures 30 ainsi que de la séance spéciale du lundi 19 avril 2010 à 20h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 avril 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 19 avril 2010 à 20h30 en sa forme et teneur

10.05.281 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 133 810,43 \$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 386 636,76 \$.

ADMINISTRATION

10.05.282 DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE AU RÈGLEMENT 2010-1231 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 925 082 \$ ET UNE DÉPENSE DE 925 082 \$ POUR EFFECTUER DES RÉNOVATIONS AU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES), PHASE 1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des résultats de la tenue de registre du mardi 20 avril 2010 relative à l'adoption du règlement 2010-1231 décrétant un emprunt de 925 082 \$ et une dépense de 925 082 \$ pour effectuer des rénovations au Château Landry (Villa des Marguerites), phase 1. Un total de 787 personnes habiles à voter ont signé ledit registre. Il en fallait 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, s'adresse à la population quant au suivi du dossier du Château Landry (Villa des Marguerites).

Mesdames, messieurs,

Nous avons franchi ensemble le 21 avril dernier une étape importante de la vie démocratique à Mont-Joli lors de la signature de registre portant sur le projet de rénovation du Château Landry (Villa des Marguerites).

À titre de maire, j'ai proposé aux membres de mon conseil de s'accorder un temps de réflexion. J'estime qu'en notre qualité de représentants élus des contribuables, nous devons prendre acte du message qui nous a été livré et l'analyser en profondeur.

Je crois qu'il est préférable de ne pas prendre de décision sous le coup de l'émotion. Il me semble sage de décanter les récents événements et de faire la part des choses. Les motifs qui ont amené les citoyens à s'opposer au règlement d'emprunt sont variés. Certains trouvent le fardeau fiscal suffisamment lourd, d'autres ne sont pas sensibles aux projets culturels ou patrimoniaux alors que quelques-uns exprimaient tout bonnement leur opposition à leur conseil. Ils l'auraient fait quel que soit le projet proposé.

Par ailleurs, les signataires appartenaient à tous les groupes de la société puisque des jeunes et des gens plus âgés ainsi que des personnes bien nanties et d'autres à revenus plus modestes se sont déplacés. Voilà qui mérite réflexion.

Il n'y aura donc aucune décision quant à la tenue ou non d'un référendum ce soir. Soyez assurés toutefois que nous en discuterons dans l'esprit que je viens d'évoquer lors de nos prochaines séances de travail. Je rappelle que l'article 568 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule qu'un scrutin référendaire doit être tenue dans les 120 jours de l'adoption du règlement d'emprunt. Comme le règlement 2010-1231 a été adopté le 6 avril 2010, la date limite pour tenir un tel exercice démocratique se situe donc au dimanche 1^{er} août 2010, si c'est l'option que nous choisissons.

Nous avons un peu de temps devant nous et je souhaite que tous les scénarios soient sur la table. Les 787 signatures représentent 15% de l'électorat. Qu'en pensent les 85% qui ne se sont pas exprimés? Cet élément mérite aussi qu'on s'y attarde.

Nous agirons de façon responsable. Il ne faut pas perdre de vue que plusieurs dossiers importants sont en cours. Notre orientation en faveur du développement de la ville n'est en rien altérée. Les projets annoncés sont en voie de réalisation comme on peut le constater au site d'arrivée de l'autoroute 20. D'autres sont sur le point de prendre leur envol ce qui signifie que les efforts du conseil et la vitalité de l'économie mont-jolienne ne se limitent pas au projet du Château Landry. Nous continuons de regarder vers l'avant tout en respectant notre population.

10.05.283 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRANIO-CÉRÉBRALES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec se déroulera du 16 au 22 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec se veut une occasion d'inviter nos concitoyens à la prudence afin de prévenir les accidents qui peuvent causer un traumatisme cranio-cérébral;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes accidentées cérébrovasculaires, aphasiques et traumatisées cranio-cérébrales du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL) parraine les activités de la Semaine québécoise pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'ACVA-TCC du BSL apporte du support aux personnes accidentées et à leur famille pour briser l'isolement, favoriser le maintien des acquis et mieux comprendre les séquelles d'un traumatisme cranio-cérébral:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 16 au 22 mai 2010 « Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales » et d'inviter la population à adopter des comportements sécuritaires sur la route, au travail et lors de la pratique d'activités sportives.

10.05.284 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli adhère à l'objectif du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) consistant à inviter la population à bouger davantage et à adopter un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valoriser les initiatives qui favorisent une pratique accrue de l'activité physique puisqu'elle entraîne des retombées positives sur la santé physique et psychologique des gens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de proclamer le jeudi 6 mai 2010 Journée nationale du sport et de l'activité physique et à encourager la population à participer aux activités qui lui seront proposées dans le cadre de cette vaste campagne de sensibilisation à l'adoption d'un mode de vie actif, élément favorable à la santé et à la bonne humeur de chacun de nous.

10.05.285 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique du Québec tiendra du 2 au 8 mai 2010 la *Semaine de la sécurité civile* au Québec sous le thème « 72 heures…Votre famille est-elle prête ? »;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance de se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence et à s'assurer une autonomie de 72 heures en cas de pluies torrentielles, de tornade et de tout autre cataclysme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souscrit à cette volonté et désire inviter ses résidents à se renseigner et à constituer leur trousse d'urgence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2010 *Semaine de la sécurité civile*.

10.05.286 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME JOSÉE LEVESQUE

L'Association de Hockey mineur de Mont-Joli tenait le dimanche 25 avril dernier son Gala Méritas, événement au cours duquel elle rend hommage aux jeunes athlètes, à leurs entraîneurs, au personnel d'encadrement des équipes ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles impliqués dans la bonne marche de ses activités.

L'Association a institué il y a déjà quatre (4) ans le Méritas GP afin de souligner l'implication exceptionnelle d'une personne dans l'organisation. La lauréate pour 2010 de cet hommage est la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mont-Joli, madame Josée Levesque.

Josée est reconnue et appréciée pour sa bonne humeur et son enthousiasme. Au fil des ans, elle a occupé plusieurs fonctions auprès des équipes et au sein de l'Association ayant œuvré maintes fois à titre de gérante en plus d'agir comme trésorière pour le Tournoi E.J. Bourque, une activité majeure de financement pour l'Association.

Josée collabore à divers égards aux activités des équipes du volet double lettre en plus de s'avérer d'une aide précieuse pour les problèmes de logistique et d'horaire. La récipiendaire du Méritas GP ne recherche pas la gloire et les honneurs de sorte que cette marque de reconnaissance est d'autant plus méritée. Josée Levesque succède au regretté Denis Dubé, à Jean-Marc Roy, et à Évelyne Lagacé, première lauréate en 2007.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de madame Josée Levesque, lauréate du Méritas GP 2010 de l'Association du Hockey mineur de Mont-Joli.

10.05.287 MOTION DE RECONNAISSANCE À LA DIRECTION DE L'AUBERGE JACQUES-CARTIER

En septembre dernier, la Ville de Mont-Joli et la Corporation *Les Murmures* de la Ville avaient l'honneur et le plaisir de recevoir une délégation de la ville de Lyon dans le cadre de l'inauguration de la 19^e fresque du circuit, celle des Jardins de Métis.

La présence du maire du 8ième arrondissement de Lyon, monsieur Christian Coulon, et de ses collaborateurs a rehaussé de son prestige un événement des plus heureux. L'organisation de cette visite, particulièrement appréciée par nos amis lyonnais, n'aurait pu être possible sans la précieuse collaboration de la direction de l'Auberge Jacques-Cartier. En effet, les propriétaires, madame Héleine Duchesneau et monsieur Albert Fontaine ont déployés tous les efforts pour offrir à la délégation Lyonnaise des conditions exceptionnelles d'hébergement. Il convient également de souligner l'apport des membres du personnel de l'Auberge dont le service s'est avéré d'une qualité supérieure. Cet accueil a confirmé la chaleureuse hospitalité dont sont capables les mont-joliens.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de reconnaissance à l'endroit des propriétaires et du personnel de l'Auberge Jacques-Cartier pour leur appui lors de la visite en septembre dernier d'une délégation dirigée par le maire du 8ième arrondissement de Lyon, monsieur Christian Coulon.

10.05.288 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Jean-Pierre Labonté du district 4 au poste de maire suppléant pour la période du 4 mai 2010 au 9 août 2010. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Normand Gagnon qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

10.05.289 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET DE FIREFIT 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli sera le théâtre d'une importante compétition de pompiers cet été, le Firefit 2010;

CONSIDÉRANT QUE cet événement suscitera un vif intérêt dans la population en plus de générer d'importantes retombées autant financières que sur le plan de la visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la présentation du projet Firefit 2010 et confirme son engagement à y injecter une somme de 10 500 \$ en plus d'une contribution matérielle et technique. Ce projet a d'ailleurs été soumis à l'analyse des responsables du Pacte rural de la MRC de La Mitis.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.05.290 DEMANDE DE RETRAIT D'ACCRÉDITATION À TITRE DE RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli était désignée Relais d'information touristique par l'ATR-Gaspésie et Tourisme-Québec;

CONSIDÉRANT les déménagements de la Maison régionale du tourisme et de la Gare de Rivière-Blanche réalisés dans le cadre de l'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT les normes applicables par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) quant à l'attribution de panneau avec point d'interrogation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli juge préférable de laisser à l'ATR-Gaspésie la responsabilité de la promotion, tâche qu'elle effectue de manière adéquate actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient maintenant l'accréditation de Villagerelais du ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil demande à Tourisme-Québec le retrait de son accréditation à titre de Relais d'information touristique.

10.05.291 DEMANDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU MTQ DANS LE DOSSIER DE LA PISTE CYCLABLE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le concept d'arrivée de l'autoroute 20 comprend notamment l'aménagement d'une piste cyclable qui fait partie de la Route Verte existante;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont présentement en cours avec le Ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au MTQ la maîtrise d'œuvre des travaux pour le déplacement de la Route verte dans le cadre des travaux à l'arrivée de la 20 sur son territoire. La Ville demande au MTQ de participer pour 75% des coûts reliés à la préparation, la réalisation ainsi qu'à la surveillance de ces travaux. La Ville s'engage à assumer la différence, soit 25% des coûts pour les travaux énumérés ci-haut.

10.05.292 AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES NOTARIÉS DANS LE DOSSIER DE GESTION RPRF INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents notariés par lesquels la Ville cède son rang de créancier hypothécaire à la Caisse Desjardins de Dolbeau-Mistassini dans le dossier de la compagnie 9212-6010 Québec inc. concernant le lot 4 295 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski.

10.05.293 RATIFICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat de services professionnels accordé à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, pour la subdivision cadastrale des terrains vendus par la Ville à la firme Les Habitations Grand Nord inc. dans le parc industriel aéroportuaire Pierre-DeBané ainsi que pour les terrains situés à l'angle du Chemin Perreault Est et de la Route de l'aéroport.

FINANCES

10.05.294 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2010 conformément aux dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

10.05.295 MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-1208

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 6 du règlement d'emprunt 2009-1208 pour la prolongation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de l'ancienne municipalité de Saint-Jean-Baptiste vers la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT que ladite modification porte sur la possibilité de diminuer le terme de remboursement décrété au règlement compte tenu du fait que les modalités de versement des subventions varient selon qu'elles proviennent du gouvernement fédéral ou du gouvernement québécois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 6 du règlement d'emprunt 2009-1208 :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

10.05.296 AUTORISATION DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de la Corporation du Stade du Centenaire au 31 décembre 2009. Préparés par la firme Mallette, lesdits états indiquent un bénéfice d'exploitation de 2 234 \$. Le conseil, sur la recommandation des administrateurs de la Corporation, accepte qu'un dividende de 10 000 \$ soit remis à la Fondation de la Ville de Mont-Joli par la Corporation du Stade du Centenaire.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.05.297 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME KATHLEEN BOSSÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, à participer à deux (2) formations à savoir :

- Une formation « Power point » offerte par l'Institut d'informatique L.O. de Rimouski les 27 mai, 3, 10 et 17 juin 2010 en soirée au coût de 160 \$ plus les taxes auquel s'ajoutent les frais de déplacement;
- Un cours de « Grammaire avancée 1 », du programme court de 1^{er} cycle en français écrit de l'UQAR, qui sera offert les mardis à la session d'automne (du 7 septembre au 21 décembre 2010) au tarif de 278,23 \$ plus 50 \$ pour l'ouverture de dossier. Ces frais d'inscription sont remboursables dans la mesure où le cours est réussi par l'étudiant comme le stipule la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

10.05.298 AUTORISATION DE FORMATION SUR LA DIMINUTION DES COÛTS POUR LA GLACE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, ainsi qu'un membre du personnel du Stade du Centenaire, monsieur Gervais Ross, à participer à une formation offerte le 5 mai 2010 à Rimouski par InnovAction Groupe-conseil inc. sur la « productivité à l'aide d'un exemple concret : La diminution de vos coûts par l'optimisation du temps de surfaçage ». Cette formation vise la réduction des coûts d'opération, l'augmentation de la durée de vie de l'équipement de surfaçage, l'amélioration de la productivité et l'économie d'énergie. Les frais d'inscription à cette formation sont de 1 000 \$ dont la moitié est assumée par Emploi Québec. Le conseil accepte donc un coût de 500 \$ plus les frais de déplacement. Cette dépense est prévue au budget du service.

10.05.299 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 33^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Environnement tient sa Conférence régionale à Matane le jeudi 13 mai 2010;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le contremaître du service des travaux publics, monsieur Gilles Gaudreault, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gilles Gaudreault, contremaître au service des travaux publics, à prendre part à la 33^e Conférence régionale du Réseau Environnement le jeudi 13 mai 2010 à Matane. Les frais d'inscription de 105 \$, taxes incluses, de même que ceux de déplacement et de restauration, s'il y a lieu, sont prévus au budget du service.

10.05.300 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de confier à Stéphane Roy Gestion Conseils inc. un mandat de services professionnels pour des interventions telles l'implantation d'un comité de pilotage et d'un comité d'amélioration continue dans le cadre des changements organisationnels en cours à la Ville de Mont-Joli. Il s'agit d'un contrat de 12 500 \$ plus les taxes auquel s'ajoutent les frais de déplacement du consultant.

LOISIRS ET CULTURE

10.05.301 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE PRICE POUR L'UTILISATION DE SON STADE DE BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE le Club de baseball de Mont-Joli comptera une équipe de catégorie « Midget » pour la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle Gérald Deschênes de l'avenue Ross ne présente pas les dimensions réglementaires prévues par la Fédération de baseball du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de Price répond aux exigences de ladite Fédération et que la municipalité est disposée à nous en autoriser l'usage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 200 \$ à la municipalité de Price pour l'utilisation de son terrain de baseball par l'équipe « Midget » de Mont-Joli pour la saison 2010. Cette somme comprend le lignage du terrain et l'éclairage.

10.05.302 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souligne traditionnellement la Semaine des municipalités en invitant les personnes qui oeuvrent au sein des différents organismes à un Souper des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce souper offre une occasion unique de rendre hommage aux lauréats du Mérite municipal et de procéder à la remise du Mérite Jean-Marie Carroll;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire a soumis au conseil une recommandation à la suite de la réception de deux (2) propositions, l'une à 23,55 \$ par personne du Centre Colombien, l'autre à 21,63 \$ de l'Auberge Jacques-Cartier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Auberge Jacques-Cartier et d'autoriser une dépense de l'ordre de 2 700 \$ pour la tenue de cette activité à l'Auberge le 2 juin 2010. Cette dépense est prévue au budget dudit service.

10.05.303 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LIANT LE MIDGET ESPOIR DE MONT-JOLI ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente encadre l'utilisation du Stade du Centenaire par l'équipe de hockey Midget Espoir évoluant dans le programme sports-études de l'école du Mistral;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prenait fin le 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville et des dirigeants de l'équipe de renouveler ladite entente pour une période d'un an;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'entente liant le Midget Espoir à la Ville de Mont-Joli pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

10.05.304 AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE CLUB DE NATATION LES ESPADONS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif spécial pour les adultes qui s'entraînent avec les nageurs du Club Les Espadons. Sur la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, le conseil accepte l'imposition d'un tarif de 5 \$ par couloir utilisé.

10.05.305 ADOPTION DE L'HORAIRE ESTIVAL À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser, à compter du 6 juin prochain, l'application de l'horaire d'été à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Cet horaire correspond aux besoins exprimés par les usagers, travailleurs et familles. La bibliothèque municipale sera donc fermée les lundis, mercredis et dimanches alors qu'elle accueillera les amateurs de lecture les mardis et jeudis, de 12h30 à 20 heures, les vendredis, de 10 heures à 18 heures, de même que les samedis, de 12h30 à 16h30.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.05.306 AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de monsieur Michel Desgagnés, chef de division aux opérations, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour 2010, et ce, au coût de 208,82 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget du service.

AUTORISATION DE PARTICIPATION DU CHEF DE DIVISION AUX OPÉRATIONS AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec tiendra son congrès annuel à Québec du 21 au 25 mai 2010;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le chef de division aux opérations de prendre part à cet événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Michel Desgagnés, chef de division aux opérations, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 21 au 25 mai 2010 à Québec. Le conseil accepte les coûts d'inscription de 420 \$ plus les taxes de même que les frais d'hébergement, de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service. À noter que le comité d'implantation du F.P.D.S. de la CAUREQ dont fait partie monsieur Desgagnés, effectuera une présentation de son travail lors de ce congrès. Le groupe innove en étant le premier au monde à utiliser la version française du logiciel s'appliquant à son travail.

10.05.308 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli désire combler des postes de pompier à temps partiel pour la caserne 28 de Sainte-Angèle;

CONSIDÉRANT le nombre restreint d'effectifs disponibles dans ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Brunet, détenteur d'une formation de pompier 1, pour la caserne 28 de Sainte-Angèle.

10.05.309 AUTORISATION D'UN ÉCHANGE DE CYLINDRES AVEC LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est à renouveler ses appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis se dote présentement d'une unité régionale de ravitaillement en air;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie dispose d'un surplus de cylindres de 2 216 psi et manque de cylindres de 4 500 psi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un échange de cylindres entre le service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis. L'entente prévoit la remise à la MRC de La Mitis de 10 cylindres de 2 216 psi en retour de 3 cylindres de 4 500 psi. L'échange n'implique pas de coûts pour la Ville et permet de renouveler les cylindres de l'usine de filtration d'eau potable.

TRAVAUX PUBLICS

10.05.310 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de chaussures de sécurité pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur du service monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Sécurité Médic le contrat de fourniture des chaussures de sécurité aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 4 941,89 \$ incluant les taxes.

10.05.311 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de marquage ponctuel de chaussée pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur du service monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BO Traçage (9158 1652 Québec inc.) le contrat de marquage ponctuel de chaussée aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 13 804,61 \$ incluant les taxes.

10.05.312 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de marquage longitudinal de chaussée pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur du service monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Dura-Lignes inc. le contrat de marquage longitudinal de chaussée pour 2010 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 8 836,69 \$ incluant les taxes.

10.05.313 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS BITUMINEUX PRÉPARÉS ET POSÉS À CHAUD POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur du service monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder au Groupe Lechasseur Itée le contrat pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour 2010 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 168 379,59 \$ incluant les taxes. La réalisation de l'ensemble de ce contrat est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière sollicitée par la Ville de Mont-Joli.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.05.314 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 19 avril 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- L'émission de vingt-huit (28) permis de rénovation pour une valeur de 412 000 \$;
- l'analyse d'un projet de réaménagement des stationnements de la Caisse Desjardins en fonction du PIIA;
- l'approbation de deux (2) demandes de dérogation mineure et de deux (2) projets présentés en conformité avec le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

10.05.315 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'AUBERGE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'Auberge Jacques-Cartier a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1533, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 21 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de l'Auberge Jacques-Cartier afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse à l'avant de l'édifice, et ce, à moins d'un mètre de la ligne avant prévue aux règlements d'urbanisme. La dérogation permet également d'installer un garde-corps amovible.

10.05.316 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement sur les PIIA afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain.

10.05.317 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA AFIN DE MODIFIER LE CRITÈRE RELATIF À LA RÉUTILISATION D'UN TERRAIN DONT LE BÂTIMENT PRINCIPAL A ÉTÉ DÉMOLI

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville juge opportun de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain le long du boulevard Jacques-Cartier, entre l'avenue de la Gare et l'avenue de la Grotte, dont le bâtiment principal a été démoli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2010-1235 relatif à la réutilisation d'un terrain sur le boulevard Jacques-Cartier, entre l'avenue de la Gare et l'avenue de la Grotte.

AFFAIRES NOUVELLES

10.05.318 MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLD DE LA MITIS POUR LA PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE SUR LES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

Le CLD de La Mitis a tenu samedi le 1^{er} mai dernier une journée particulièrement intéressante alors qu'était présenté un ensemble de conférence sous le thème « Les potentiels de développement ». Les interventions portaient sur six (6) axes différents soient : l'agriculture, la foresterie, l'écohabitation, les éléments de revitalisation des municipalités, le tourisme ainsi que la culture et le patrimoine.

Il convient de souligner la pertinence des sujets traités et, surtout, la qualité des conférenciers invités. Les échanges se sont avérés fructueux alors que la richesse des possibilités de notre région a été mise en évidence. Pareille rencontre contribue à renforcer la confiance de notre population en son avenir.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à la direction et au personnel du CLD de La Mitis ainsi qu'à chacune et chacun de leurs collaborateurs à la suite de la présentation de la Conférence sur les potentiels de développement le samedi 1^{er} mai 2010 à l'École du Mistral.

10.05.319 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.05.320 CLOTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger Maire Yves Sénéchal Greffier